

Rapport de la Commission du Conseil communal chargée de l'étude  
du préavis No 57/92 :

Projet de modification des articles 40 et 41 du règlement communal pour le service de distribution d'eau entré en vigueur le 19 janvier 1971 (relatifs à la taxe unique de raccordement).

-----

La commission composée de Mme Anne-Marie Maeder, MM. Erwin Baumann, André Fischer, Pierre Muller et Christian Schüpbach, rapporteur, s'est réunie à deux reprises les 10 et 11.09.92.

L'historique du système de réglementation basé sur la possibilité d'utilisation par les communes de la valeur ECA à des fins contributives vous a été présenté dans le préavis No 56/92.

Néanmoins, comme pour le préavis précédent, ces taxes sont dites liées. La commission propose donc d'ajouter à l'article 40 :  
**Ces taxes sont destinées à couvrir les investissements du réseau d'eau".**

Pour 1991, ces taxes se sont élevées à fr. 360'452.50.

La commission unanime vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 57/92 concernant le projet de modification des articles 40 et 41 du règlement communal pour le service de distribution d'eau entré en vigueur le 19 janvier 1971 (relatif à la taxe unique de raccordement),

lu le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1/ d'adopter le préavis municipal No 57/92 concernant le projet de modification des articles 40 et 41 du règlement communal pour le service de distribution d'eau entré en vigueur le 19 janvier 1971 (relatif à la taxe unique de raccordement), amendé comme suit :  
article 40 : **"Ces taxes sont destinées à couvrir les investissements du réseau d'eau".**

2/ d'autoriser la Municipalité à modifier les articles 40 et 41 du règlement communal pour le service de distribution d'eau (relatif à la taxe unique de raccordement) tel que proposé,

3/ d'autoriser la Municipalité à transmettre cette  
décision au Service de l'intérieur (SINT) pour  
approbation par le Conseil d'Etat.

Anne-Marie Maeder :

*AM Maeder*

Erwin Baumann :

*Erwin Baumann*

André Fischer :

*André Fischer*

Pierre Muller :

*Pierre Muller*

Christian Schüpbach :

*Christian Schüpbach*

Prangins, le 12 septembre 1992.